du Coran et du Hadith qui est en jeu, en inscrivant la situation de la femme, comme celle de tout être humain, dans la perspective centrale de sa relation directe à Dieu, sans médiateur humain: «Le Seigneur leur a répondu: "Je ne laisse pas se perdre l'acte de celui qui agit, qu'il soit homme ou femme, vous êtes issus les uns des autres" » [3, 195].

V.C.

Fêtes religieuses

Voir Calendrier / Fêtes religieuses

Fidèle

Voir Infidèle

Fils

Voir Jésus-Christ, Trinité

Foi

«Foi» traduit l'hébreu* émouna, qui véhicule l'idée de persévérance, de solidité, de force, de constance, de stabilité. Le terme vient de la racine hébraïque *omen* qui désigne à la fois l'« artisan » (qui donne constance à un objet) et l'« éducateur » (qui donne constance à l'enfant).

La première occurrence du mot *émouna* figure dans le récit de la guerre* d'Israël* contre les Amalécites, après la traversée de la mer des Joncs. Moïse*, au sommet d'une colline, lève les mains vers le ciel, soutenu par son frère Aaron et son cousin Hour. Le verset (Ex 17,12) précise alors que « ses mains tinrent *émouna* », c'est-à-dire « fermes », jusqu'à la fin du combat.

Le même vocable désigne l'un des attributs divins. Dans son dernier discours, Moïse déclare en effet: « C'est le Dieu d'émouna et sans iniquité. Il est juste et droit » (Dt 32,4). En quoi consiste cette émouna divine? Rachi répond: « Il est ferme dans Sa fidélité à récompenser les justes dans l'autre monde, même s'Il tarde à les récompenser ici-bas. » De même le psalmiste chante-t-il qu'« Il se souvient de sa fidélité (émounato), sa loyauté en faveur de la maison d'Israël » (Ps 98,3).

Dans le livre de la Genèse, nous trouvons l'occurrence verbale « avoir foi »

à propos du patriarche Abraham*. Celui-ci, après avoir reçu la promesse d'un fils, malgré son âge avancé et celui de sa femme Sarah, réagit par *véhéémine badonaï*: «Il *eut foi* dans le Seigneur (YHWH)» (Gn 15,6).

Le grand rabbin Meyer Jaïs (1907-1993) propose sur ce verset de faire une différence signifiante entre « croire en Dieu » (par opposition à « ne pas croire en Dieu ») et « croire Dieu ». La Torah* ne dit pas ici que le patriarche crut en Dieu à partir de ce moment (n'y croyant pas avant), mais qu'il exprima une confiance absolue envers ce Dieu qui lui avait déjà parlé; ce qui est le propre des grands croyants dans un mouvement théocentrique.

Cette foi et cette confiance se traduiront de manière très concrète par la suite: Abraham pratique sur sa chair l'alliance* de la circoncision* (Gn 17,24), il veut imiter les vertus divines de justice*, de droiture, de miséricorde* et d'amour* (Gn 18,19), il proclame la grandeur de Dieu (Gn 21,33). Mais, surtout, il est prêt à immoler son propre fils, lors de l'épreuve de la ligature d'Isaac (*âkédat yits'hak*) (Gn 22), renonçant du coup à tout son avenir et à toutes les espérances qu'il avait investies dans cet enfant si patiemment attendu.

L'analyse de ces récits souligne que la foi biblique ne se limite pas uniquement à une adhésion du cœur et de l'esprit (avoir confiance en Dieu, en quelqu'un), mais qu'elle implique un comportement idoine dans l'existence. Pour la Torah, la foi en Dieu se traduit par la pratique des commandements* (mitsvot), au point que plus tard, dans le langage rabbinique, le maamin, le « croyant », se confondra avec le shomer mitsvot, le « pratiquant des commandements ».

Cette vertu d'écoute et de pratique se conformant à la parole* divine caractérise le juste authentique. C'est ainsi qu'est compris le verset du prophète* Habacuc: « Un juste vit par sa fidélité (*béémounato*) » (Ha 2,4). Ce verset est si capital que le Talmud*, par la bouche de Rabbi Nahman fils d'Isaac, considère qu'il résume l'esprit des traditionnels six cent treize commandements de la Torah (TB, *Makot*, 24 a). Maïmonide (1138-1204), lui, interprète ce passage comme une invitation faite au croyant d'accomplir les commandements divins dans une confiance totale, sans établir de hiérarchie entre ceux qui paraissent importants et ceux qui paraissent secondaires. Il applique à ce sujet ce verset des Psaumes* (119,86): « Tous tes commandements sont fidélité (*émouna*). »

Le mot *émouna* a donné le mot *amen*, mentionné dans la Bible* comme marque d'adhésion à un énoncé religieux. Par exemple, dans la longue imprécation du Deutéronome qui fonde les principes de l'éthique monothéiste, nous

lisons, entre autres: « Maudit, celui qui méprise son père et sa mère! – Et tout le peuple dira: Amen! Maudit, celui qui déplace les limites du terrain de son voisin! – Et tout le peuple dira: Amen!» (27,16-17).

Le mot amen sera introduit dans la liturgie* juive en réponse à une bénédiction* entendue de la bouche d'un officiant ou d'un simple fidèle*. Les rabbins considèrent que celui qui répond amen à une bénédiction possède autant de mérite que celui qui la récite (TB, Bérakhot, 53 b). De même, la puissance d'une prière* récitée avec foi peut annuler un mauvais décret pesant sur un individu ou une collectivité (*ibid.*).

En plus de la confiance en Dieu, la Bible évoque la confiance en ceux qui parlent en son nom, à savoir les prophètes, et notamment Moïse. Car c'est par lui que le message toraïque se révèle et que la grandeur divine se manifeste. Ainsi, juste après la traversée de la mer des Joncs, il est dit: «Le peuple [...] mit sa foi (vayaminou) dans le Seigneur et en Moïse Son serviteur » (Ex 14,31).

De même, juste avant la révélation* du Décalogue au mont Sinaï, Dieu justifie ainsi cette théophanie: «Je vais arriver jusqu'à toi dans l'épaisseur de la nuée, afin que le peuple entende quand je parlerai avec toi et qu'en toi aussi il mette sa foi à jamais » (Ex 19,9). Cette confiance en Moïse se traduira par la suite, dans les écrits rabbiniques, par la confiance envers les sages qui garantissent la pérennité du message biblique (émounat 'hakhamim).

Un invariant dans l'histoire juive: depuis les temps antiques jusqu'à aujourd'hui, la foi juive s'est exprimée par la proclamation de l'unité divine (le Shémâ Israël), selon le verset « Écoute, Israël! Le Seigneur notre Dieu est le Seigneur Un » (Dt 6,4). Ce verset est récité à l'office du matin et à l'office du soir, ainsi qu'avant de dormir. Dans les périodes sombres, il fut récité par les martyrs* pour ne pas renier leurs convictions. De même, ce verset inaugure l'éducation* juive, et par lui l'agonisant rend son dernier souffle.

Le judaïsme ne se réduit donc pas à une foi intellectuelle ou de cœur en Dieu ou en des dogmes* religieux, mais cette foi s'entend comme une praxis traduite en paroles et en actes; mais il demeure qu'à notre époque beaucoup de juifs* déclarent avoir foi en Dieu sans pratiquer l'ensemble des règles religieuses.

Voir Bible, Culte, Rabbin / Maître

P.H.



 La foi désigne d'une part l'attitude existentielle de celui qui croit (fides qua creditur, la foi personnelle par laquelle on croit) et d'autre part le contenu de ce qui est cru (*fides quae creditur*, la foi qui est crue). Le présent dictionnaire visant à exposer certains aspects « doctrinaux » de la foi chrétienne, cet article se centre davantage sur la dimension subjective et existentielle de l'acte de foi.

Dans la Bible*, les termes traduits par « foi », « fidélité » et « croire » proviennent, en hébreu, d'une racine dont l'idée fondamentale est celle de stabilité, et, en grec, celle de confiance, de persuasion. Ces termes sont toujours compris dans le cadre d'une relation intersubjective: entre Yavhé et son peuple dans l'Ancien Testament; entre le Christ et le croyant dans le Nouveau Testament.

Abraham* est le modèle du croyant. Dans la Bible, la foi n'est ainsi possible que si Dieu se révèle et fait alliance avec les hommes.

Dans le Nouveau Testament, la prédication de Jésus est invitation à la «foi» en la «bonne nouvelle» du royaume* de Dieu (Mc 1,15). Elle est aussi appel à la confiance en l'autorité libératrice que Dieu lui a confiée: « Ta foi t'a sauvé», affirme-t-il aux personnes qui viennent chercher auprès de lui la guérison (cf. Mc 5,34). Pour le «croyant», la foi dans l'autorité libératrice de la parole de Jésus s'exprime aussi, paradoxalement, dans la reconnaissance de sa propre incrédulité: «Je crois, viens au secours de mon manque de foi» (Mc 9,24).

Des quatre Évangiles*, celui de Jean est celui qui emploie le plus souvent le verbe « croire » (98 fois), avant tout pour parler de « croire en Jésus » comme en celui qui révèle le Père et donne connaissance de la Vérité (cf. Jn 14,6). Chez Paul*, l'objet de la foi est la mort et la résurrection* du Christ (1 Th 4,14 et 1 Co 15,2), folie pour l'incroyant, sagesse de Dieu pour le croyant (1 Co 1,21 et 2,5). Cette foi se transmet par la prédication (Rm 10,17). C'est dans les Épîtres aux Galates et aux Romains que la notion de foi prend un contenu plus spécifique: «L'homme n'est pas justifié par les œuvres de la loi mais seulement par la foi de Jésus-Christ » (Ga 2,16 a; voir aussi 3,22; Rm 3,22 et Ph 3,9). Cette expression propre à Paul définit la foi comme un mouvement qui va de Dieu vers l'homme en passant par la médiation du Christ – c'est par cette foi que le croyant est justifié – et comme un mouvement qui va de l'homme vers Dieu – c'est la foi comme rencontre de l'homme avec la grâce* de Dieu manifestée dans le Christ. Dans l'Épître aux Romains, cette expérience de la foi se dit avec le vocabulaire de l'« obéissance » (1,5 et 16,26). Ce terme renvoie, chez Paul, à l'attitude de l'homme qui découvre, dans la bonne nouvelle de Jésus-Christ, la manifestation de la justice* de Dieu (Rm 1,16-17). Dans l'Épître aux Éphésiens (2,8), la foi en Christ est le

moyen du salut, don de la grâce. Les épîtres pastorales mettent quant à elles l'accent sur la foi comme contenu doctrinal, dépôt, auquel il faut adhérer (1 Tm 1,5-10). Le contenu de la foi s'apprend et se transmet (2 Tm 2,2), conduit aux belles œuvres (Tt 3,8), aboutit au salut (2 Tm 3,15) et à la vie éternelle (1 Tm 1,16).

À partir de ces éléments scripturaires, la théologie* chrétienne tente de traduire pour elle-même et pour le monde païen ce que signifie l'invitation à la foi telle que le Christ et ses apôtres* l'ont transmise. Dans l'histoire du christianisme, il s'agit ainsi toujours de travailler à rendre intelligibles le fait même de croire et le contenu de la croyance, dans un langage commun, ce qui donne lieu à des propositions diverses, parfois en tension les unes avec les autres.

Pour saint Augustin (354-430), qui fut le premier à opérer nettement la distinction entre contenu de la foi et acte de foi, la fides ne se confond pas avec une connaissance, qu'elle autorise toutefois. La foi est illumination du cœur qui permet de recevoir la vérité de l'Évangile. En même temps, rien ne serait possible en dehors d'un travail de l'intelligence qui précède, accompagne, suit le croire. Cette interprétation augustinienne reste très présente au Moyen Âge et elle trouve une reprise originale, au XIe siècle, avec Anselme de Cantorbéry. Celui-ci consacre une bonne partie de son œuvre à la question de l'articulation entre foi et raison. Pour lui, la foi est fides quaerens intellectum, «foi en quête d'intelligence». Si Thomas d'Aquin (1225-1274) n'affirme pas que l'ensemble du contenu de la foi est accessible par la raison, il soutient que raison et foi ne peuvent s'opposer, puisque l'une et l'autre trouvent leur origine en Dieu, l'une étant un don naturel, l'autre relevant d'une grâce surnaturelle. Si, de Dieu, tout ne peut être compris, il n'en reste pas moins que l'on peut dans cette optique en avoir une intelligence partielle et positive.

Pour ce représentant de la théologie patristique d'expression grecque que fut Jean Damascène (VIII^e s.), la dichotomie mais également l'étroite interdépendance entre contenu de foi et acte de foi sont aussi clairement exprimées: « Il y a deux sortes de foi, *car la foi vient de la prédication* (Rm 10,17). Ainsi, en entendant les paroles des divines Écritures, nous accordons foi à l'enseignement de l'Esprit [...]. Car celui qui ne croit pas en accord avec la tradition de l'Église universelle [...] est un infidèle » (*De fide*, 83). Le rôle de l'intelligence est toutefois minoré au profit de la purification du croyant en quête de connaissance. Sans purification des sens, mais aussi de l'intellect, l'accès au contenu de la foi est obscurci. En revanche,

chez le croyant purifié, les yeux de l'intellect s'ouvrent. Il reçoit alors la grâce de l'Esprit et accède ainsi à la contemplation de vérités élevées, au sens profond des enseignements consignés dans les Écritures et transmis par l'Église*: « Quant à la grâce de l'Esprit, elle est donnée en proportion de la foi et de la purification préalable » (*De fide*, 82). Reprenant cette doctrine, la théologie orthodoxe (voir Orthodoxie) accorde une force particulière au lien qui unit la foi et la purification dans la quête de connaissance du croyant.

Au centre du geste réformateur de Luther (1483-1546), la justification « par la foi seule » (*sola fide*) résume l'essence même du christianisme dans la tradition protestante. Dans une perspective augustinienne, Luther thématise les relations entre la raison et la foi sur la base d'une dramatique du péché*. Il y a une perversion de la raison que l'être humain utilise pour se glorifier lui-même, mettre la main sur Dieu, c'est-à-dire pour se faire, en réalité, lui-même Dieu. La raison éloigne ainsi de Dieu au lieu d'en permettre l'approche. Luther ne verse pas pour autant dans une sorte d'irrationalisme fidéiste. Reprenant une définition classique au Moyen Âge, il accorde à la raison un rôle décisif pour appréhender le monde, c'est-à-dire pour penser et agir d'une façon qui soit juste. On trouve chez Calvin une attitude semblable.

La théologie moderne accorde une importance centrale à la question de la foi, en regardant d'abord de façon critique la manière dont, par le passé, elle a été posée (néothomisme catholique; libéralisme protestant). Ainsi, Karl Barth, rejoignant Anselme, qu'il pose comme figure d'une théologie chrétienne authentique, trouve son point de départ dans une foi donnée avant d'en construire une intelligence dans un discours cohérent et tendant à l'objectivité. Tout en critiquant vigoureusement toute tentative de théologie naturelle (appréhension de Dieu par la raison seule), il fait de la *fides quaerens intellectum* la tâche propre de la théologie.

Récemment (1999), l'accord sur la «justification par la foi» a ouvert une voie nouvelle dans le dialogue œcuménique. Catholiques et luthériens s'accordent désormais sur le fait que la foi au Christ se trouve au cœur de l'expérience croyante. Il reste néanmoins une importante différence entre catholicisme et protestantisme: pour ce dernier, tout est organisé autour de l'« article de foi » (au sens de *fides quae*) de la justification *sola fide* (au sens de *fides qua*), en dehors de laquelle le christianisme perd tout son sens.

Voir Dogme, Profession de foi

E.C.

La notion de foi en islam* est le résultat d'une conjonction, autour du même mot: $\hat{\imath}m\hat{a}n$, de deux sens étymologiques différents. La racine arabe AMN évoque ainsi les notions de «sécurité» et de «croyance». Cette dernière relève d'une étymologie d'emprunt à l'univers monothéiste sémitique. Elle a pour correspondants l'hébreu 'âman, l'araméen hêmîn et le syriaque haymèn, «croire». Le repérage de cette double étymologie permet de situer, dans leur enracinement historique, deux aspects importants de la notion de foi en islam.

Le premier aspect (« sécurité »), spécifiquement arabe, est illustré par l'un des témoignages internes les plus anciens que nous possédons de l'histoire de l'islam, à savoir l'ensemble des pactes écrits, établis par Muhammad* à différents moments de sa carrière avec les clans locaux de Yathrib (Médine) à partir de l'hégire. Les adhérents au mouvement du Prophète y sont appelés *mu'minûn* (pluriel de *mu'min*). Le terme proprement arabe *mu'min* signifie au départ « celui qui garantit la sécurité » : les *mu'minûn* se sont portés garants les uns des autres en établissant entre eux un pacte de sécurité mutuelle, notamment en cas d'agression et de guerre; ils peuvent « se fier » les uns aux autres : ce sont des « affidés » au sens propre ancien et non péjoratif du terme. On retrouve cet usage dans le Coran* lorsque Dieu y est appelé *al-Mu'min* en tant qu'il est garant de la sauvegarde individuelle et collective ; s'agissant de Dieu, on ne saurait traduire cette qualification par « le Croyant » ; dans le texte, elle est d'ailleurs renforcée par une redondance : *al-Muhaymin*, « le Garant fidèle » [59, 23].

L'enracinement des mots 'âmana, îmân et mu'min dans cette réalité arabe ancienne révèle l'aspect profondément communautaire et social, voire sociopolitique, de la «foi» en islam. Cet aspect n'a rien perdu de sa pertinence de principe aujourd'hui.

Le second aspect (« croyance »), plus individuel, est signifié par l'emploi des mots 'âmana, îmân et mu'min avec un complément d'objet indirect introduit par la préposition bi. Il s'agit de la « foi » au sens que nous connaissons plus habituellement dans les textes bibliques et dans l'univers monothéiste. Les situations historiques évoluant, cette signification finira par dominer l'emploi des trois mots dans les textes religieux islamiques, Coran*, Hadith*, formulations catéchétiques, prédications, traités théologiques ou spirituels, etc.

Les traditionnistes et théologiens ont tout d'abord défini la foi en spécifiant les termes *îmân* et *islâm* l'un par rapport à l'autre, soulignant ce que chacun signifie dans le cadre de la religion musulmane constituée. Le verset coranique de référence met en scène les Bédouins qui disent: « Nous avons foi » et

auxquels Dieu fait répondre: « Vous n'avez pas la foi, dites plutôt: "Nous nous sommes soumis (*aslamnâ* qui évoque *islâm* « soumission »)" car la foi n'est pas encore entrée dans vos cœurs » [49, 14].

Un verset coranique souvent cité pour définir la foi est le suivant : «L'Envoyé a eu foi en ce qui a été descendu vers lui de la part de son Seigneur; quant aux croyants, chacun a eu foi en Dieu, en ses anges, en ses Livres et ses envoyés; nous ne faisons de différence entre aucun d'eux...» [2, 285]. Le célèbre hadith de Gabriel que l'on trouve dans le recueil canonique de Muslim (m. 875) reprendra plus tard cette énumération en l'augmentant. Apparu sous des traits humains, l'ange*, à l'intention des auditeurs de Muhammad, fait préciser à celui-ci ce qu'est la foi (*îmân*) en regard de l'*islâm*. La foi, dit alors le Prophète, « c'est de croire en Dieu, en ses anges, en ses livres, en ses envoyés, au Jour dernier, et de croire à la prédestination du bien comme du mal ». La foi est donc définie par l'assentiment donné personnellement à un contenu doctrinal déterminé, tandis que l'*islâm* (« soumission »), selon le même hadith, est défini par l'accomplissement des prescriptions de base de la religion instituée, qui sont de nature rituelle et communautaire.

La notion de foi a fait l'objet d'un certain nombre de développements théoriques de la part des théologiens musulmans. Ceux-ci ont d'abord tenté de définir en quoi consistait, dans le cadre de l'islam, l'attitude de foi au niveau individuel. Ils en ont souligné généralement, avec plus ou moins de force suivant les lignes de pensée, trois éléments constitutifs: l'assentiment donné à un contenu que l'on croit vrai, l'expression verbale de cet assentiment et l'accomplissement des «œuvres» prescrites par la loi* divine. L'assentiment donné à un contenu doctrinal auquel on croit se dit tasdîq, « le fait d'avérer, de porter un jugement de véridicité », ce qui renvoie au problème de la vérité supposée des différents éléments de ce contenu que l'apologétique s'est chargée d'établir au cours des siècles. L'expression verbale de l'assentiment de foi se dit al-igrâr bi-l-lisân, l'« affirmation avec la langue ». L'assentiment personnel ne doit pas rester purement intérieur; il implique une profession publique de la foi; cette dernière est un acte social. Cela entraîne un contrôle social, clérical ou politique du contenu doctrinal de la foi ainsi proclamée. Le combat contre les hérésies*, la censure et le contrôle de l'orthodoxie* par le pouvoir et l'inquisition firent et font encore partie de l'histoire de l'islam. L'accomplissement des œuvres prescrites se dit al-'amal, la « pratique ». Celle-ci implique autant les prescriptions rituelles et communautaires que les devoirs moraux personnels, communautaires et collectifs. Cela pose le problème des rapports entre la foi et les œuvres.

FRATERNITÉ

L'évolution de ces développements est bien résumée par Ibn Batta, théologien irakien du x^e siècle (m. 997), sunnite de stricte orthodoxie: «Croire [au message du Prophète], c'est l'affirmer par la langue, lui donner son assentiment par le cœur, et accomplir les piliers de l'islam» (les cinq prescriptions de base). «La foi en Dieu, écrit-il encore, c'est donner son assentiment à tout ce que Dieu a dit, à tout ce qu'il a ordonné, à tous les devoirs qu'il a prescrits, à toutes les interdictions qu'il a édictées, à tout ce qu'il a donné pour mission à ses prophètes de transmettre, à tout ce qu'il a révélé dans ses Livres. » Loin de séparer la foi et les œuvres, en distinguant deux aspects spécifiques qui seraient désignés chacun par un terme propre, *îmân* et *islâm*, Ibn Batta finit donc par assimiler les deux notions.

Voir Islam

A.-L.P.

Fraternité

VOIR Amour, Prochain